

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_167**

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprises EIFFAGE en date du 12 septembre 20234 Août 2023

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de rabotage et enrobés,

Avenue du Crozet, Rue des Sports, l'Avenue de la Route Blanche (Rond-point), Avenue du Stade, Rue du Marcelly et Clos des Bouleaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation Avenue du Crozet, Rue des Sports, l'Avenue de la Route Blanche (Rond-point), Avenue du Stade, Clos des Bouleaux sera en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores et la Rue du Marcelly sera en route barrée sauf riverains, **du Lundi 11 Septembre 2023 au Samedi 30 Septembre 2023.**

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes Arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 04/08/2023

